

INFORMATIONS

STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45



Rédacteur en chef :
H. PERRON

N° 31. — JUILLET-AOÛT 1950

Prix du numéro :
15 francs

VACANCES

Et voici la période des vacances.

Vous allez tous prendre un repos bien mérité afin de recharger vos accus mis à plat par une année de vie trépidante et mouvementée.

Vous allez laisser pour un instant vos ennuis, vos soucis et vous abandonner aux plaisirs qui vous attendent et dont vous avez, depuis des mois déjà, établi un programme impeccable.

Et notre charmante Mme Maury, notre dévouée secrétaire, en tapant cet article, pense que c'est son dernier pensum en attendant son départ pour la cité des violettes.

Pour notre président, il présente, à l'heure où j'écris ces lignes, son anatomie impeccable

ble aux baigneurs de St-Jean-de-Luz.

Et quant à votre serviteur il essaie, mal d'ailleurs, de mettre quelques phrases qui voudraient être cohérentes les unes au bout des autres. Pour lui, c'est déjà un devoir de vacances. Mais ce qui est le plus terrible c'est que ce devoir est fait pour deux mois : juillet et août ne feront qu'un seul numéro. Car, sans en avoir l'air, notre bulletin a pris de l'extension. De bi-mestriel il est passé mensuel.

Ce changement s'est effectué sans bruit, comme ça, tout simplement au rythme de la progression de l'Amicale. Et

cette progression continue, après cinq années d'efforts, est une constatation bien réjouissante pour nous, anciens prisonniers.

On veut nous diviser politiquement et socialement : on n'y arrivera pas ! Nous sommes membres d'un seul camp : celui du V.B. Et V.B nous resterons. C'est-à-dire que nous conserverons cet esprit de so-

lidarité qui nous unissait là-bas, cet esprit d'ailleurs qui régnait dans tous les autres camps d'Allemagne, et qui faisait qu'un camarade infortuné n'était pour nous qu'un frère malheureux et nous l'aiderions à vaincre sa misère.

Nous chassions loin de nous cette politique qui divise, cet esprit de caste qui rend personnel, pour ne penser qu'à aider notre prochain. Et c'est ce qui fait la force de notre Amicale.

Qui que tu sois, ancien V.B, l'Amicale t'ouvre toutes grandes les portes de l'entraide.

Et c'est ce que tous nos adhérents ont compris.

Venez un jeudi soir à l'Amicale et vous y verrez la vitalité qui y règne.

Compulsez la liste des dons et vous constaterez la puissance de notre entraide.

Et combien d'enfants aux joues pâles sont allés chercher dans notre belle campagne de France, chez nos amis cultivateurs, la joie de vivre grâce à notre Amicale.

Tout cela c'est votre œuvre, chers amis. Une œuvre féconde et pleine de promesses pour l'avenir.

Et c'est sur cette conclusion que je termine mon devoir de vacances. Elle ne pouvait être plus optimiste et, à tous, je vous dis : « Bonnes vacances ».

H. Perron.

La vigilance récompensée

La distribution des colis se terminait. Encore quatre ou cinq minutes et l'heure limite serait atteinte.

Campé sur ses courtes jambes, Fritz, l'Unteroffizier préposé à la surveillance, jetait des regards soupçonneux sur les derniers prisonniers qui se pressaient devant la table.

Comme chaque jour, il avait, avec un zèle remarquable, brisé les tablettes de chocolat, écrasé des cigarettes, émietté du pain d'épice et défoncé des boîtes de conserves. Fatigué par ces laborieuses opérations, il se contentait, maintenant, de stimuler l'appétit de ses deux subordonnés par quelques interjections appropriées !...

La scène se passait à l'hôpital de Weingarten, dans la réserve aux colis familiaux, où Fritz régnait en despote. De l'avis unanime, il était difficile de tromper sa vigilance. L'œil toujours en éveil, il ne se permettait jamais la moindre distraction.

Il était, au surplus, affligé d'un strabisme divergent, qui se révélait d'une grande utilité dans l'exercice de ses fonctions. Quand il paraissait dévisager quelqu'un, c'était peut-être un voisin à trois mètres à gauche, ou un autre à quatre pas en arrière qu'il regardait...

Ce jour-là, il était assez satisfait de lui-même. « Ces prisonniers, pensait-il, se croient bien malins, pourtant avec Fritz, rien à faire pour sortir une boîte non contrôlée. Les Franzosen, par exemple, essaient toutes sortes de stratagèmes astucieux... mais Fritz a l'œil partout ! »

Il en était à ce point de ses réflexions, quand son attention fut attirée par un prisonnier à la vareuse gonflée et qui se dirigeait vers le couloir d'une allure suspecte : « Tiens ! Tiens ! » Fritz, selon son habitude au moment des grands coups, renifla un grand coup.

— Warte mol ! (attends un peu !) cria-t-il.

En deux enjambées, il rattrapa l'homme qui hésitait devant la porte. Sous sa veste entrebâillée, n'apercevait du papier blanc. Manifestement, il dissimulait un objet illicite.

— Was bringst du aus ? (qu'emportes-tu ?), l'apostropha Fritz. L'autre, un sergent-chef corpuent, prit un air étonné et répondit sur un ton extrêmement naturel :

— Nichts ! Nichts ! (Rien ! rien !).

Mais Fritz, sans plus attendre, écarta la vareuse d'un geste brutal et arracha un paquet, artistiquement ficelé, d'au moins 30 cm. de longueur, sur 20 de large et 15 de haut.

Triomphant, il brandit sa prise, tel un trophée, puis se répandit en invectives sur la duplicité des prisonniers qui ne savent pas reconnaître la bonté de leurs gardiens et s'ingénient sans cesse à profiter sans scrupule de leur indulgence.

Le délinquant, que ce flot d'éloquence ne paraissait pas toucher, continuait à hocher la tête et à répéter : « Nichts ! Nichts ! ». Au cours d'une accalmie, il tenta même d'expliquer avec des mimiques convaincantes : « C'est pour le Théâtre !... Theater ! Theater ! »

Ne l'écoutant pas, Fritz rejetait maintenant sa colère sur ses adjoints :

— C'est toujours pareil ! Impossible de se reposer sur quelqu'un ! Si on a une minute de relâchement, voilà le résultat. Ah ! si je n'étais pas là, les prisonniers emmèneraient bien tout, même les étagères, sans que vous vous en aperceviez !...

Mle 23.653.

(Voir la suite page 4)

COTISATIONS

La mise en recouvrement des mandats-cotisation a remporté un grand succès. Parmi ceux qui nous furent retournés, très peu de refusés. La grande majorité porte la mention « absent ».

Nous demandons à nos amis qui n'ont pu honorer leur mandat de bien vouloir nous adresser d'urgence le montant de leur cotisation.

L'Amicale subit les frais de retour des impayés et c'est une perte sèche qui vient grever douloureusement son budget.

Nous savons que vous avez à cœur de maintenir votre Amicale qui prouve sa vitalité par ses fêtes, par ses dons, par son bulletin qui est devenu mensuel, par le livre souvenir, qu'elle édite à ses frais, et par les nombreux autres projets qui mijotent à la Commission des Fêtes.

Aidez-la donc en apportant votre modeste obole. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Et ta cotisation, camarade, est attendue pour apporter de l'eau au moulin de l'entraide.

Miquette et ses flirts

Notre camarade et ami Saint-Omer reprend son activité littéraire.

Bien que le conte qu'il nous a adressé soit d'un genre plutôt grivois, c'est avec plaisir que nous le publions.

L'actualité mondiale n'est guère réjouissante et les occasions de rire peu nombreuses. Saint-Omer, avec esprit, nous fait oublier nos soucis et la pauvreté du temps présent.

Niquette est une jolie fille et elle le sait. Mais c'est une en...quiqueuse, et je suis discret car ses amis emploient une épithète dont la racine est une réplique historique.

Mais passons...

Jolie, oui ! Des yeux provocants qu'une assez forte myopie rend plus étranges, plus insistants ; une démarche féline qu'elle s'applique à étudier pour se donner des airs de « camp », et une bouche, oh ! mais une bouche, vrai fruit dans lequel on voudrait mordre.

Ça aussi elle le sait et, si, au début de ses petits flirts, elle prenait simplement, ou, pour être plus précis, furieusement, goût à faire don de ses lèvres, elle a compris le parti qu'elle pouvait en tirer.

Les hommes sont si bêtes que, pour un baiser savant, ils ne sont pas chiches d'un cocktail ou d'un après-midi au ciné. Mais demandez-lui ce qu'elle a vu jouer, si elle n'a pas pris la précaution de lire le compte rendu du film dans les journaux, elle restera sans voix. Vous n'avez saisi, c'est une allumeuse mais une allumeuse qui ne veut pas éteindre, car la fine mouche veut se conserver intacte afin de pouvoir, plus tard, faire bonne figure le jour où un naïf lui donnera son nom.

Son bataillon d'adorateurs, qui ont tous goûté la fraise buccale de notre héroïne, désespère de voir couronner sa flamme.

Allumer sans éteindre est un jeu dangereux qui peut créer pas mal de mésaventures.

Récemment, Niquette fit connaissance de trois nouveaux camarades, dont un artiste peintre. Jouant les abeilles, butinant l'un et l'autre, elle se fit inviter au dancing, théâtre et autres attractions, sans compter quelques menus cadeaux, mais se tenant toujours sur la réserve quand arrivait l'heure de l'attaque décisive.

— Une fille à secouer à coups de pied au c... proférait l'un d'eux, réputé pour son langage... énergique.

— Un jour on te mettra à poil dans la rue, s'emportait le second.

Le troisième, le peintre, plus réservé, ne disait rien mais préparait sa petite revanche.

Lui qui jusqu'à ce jour était très emballé se montrait plus discret. Correct, juste galant, il sortait avec elle sans rien demander. Pas même le plus petit baiser. Niquette en était un peu surprise, peut-être même un peu déçue mais, toujours sûre d'elle-même, pensait l'avoir maté.

Un jour, notre peintre proposa une petite réunion dans l'atelier qu'il louait sur le boulevard de Clichy. « En copain, cocktail, pick-up, sans plus. » Son attitude, depuis quelques jours, était si correcte qu'elle ne put refuser.

Rendez-vous fut pris pour le samedi suivant en fin d'après-midi.

17 heures. Les jeunes gens sont là. L'atelier donne sur le boulevard, le coup d'œil est ravissant. Niquette arrive juste avec le retard qu'il faut pour se faire désirer. Les verres sont remplis de mélanges aux vives couleurs, les disques distillent tangos, mélodies et rumbas, un délicieux et léger parfum de tabac blond flotte dans la pièce.

Saint-Omer.

(Voir la suite page 4)

Vous êtes invités à honorer de votre présence

le

GRAND BAL

de l'Amicale du Stalag V B

qui aura lieu le

Dimanche 8 octobre 1950

à 14 h. 30

dans les Salons du Club du Bouthéon
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

ENTRÉE GRATUITE

Cette invitation est valable pour votre famille et tous vos amis



Le système économique européen qu'on appelle « Système colonialiste » parce qu'à base coloniale est périmé, pratiquement détruit.

Deux guerres : 1914-1919 et 1939-1945, l'ont disloqué, et actuellement il est moribond.

Il ne peut être reconstruit sous la forme précédente, parce que l'Europe ersangue, se trouve en face de deux géants économiques : Russie et Amérique.

Jusqu'en 1914, l'Europe a dominé le monde. En effet, jusqu'à la première guerre :

- 1° L'Europe contrôle la plupart des matières premières du monde;
2° Les flottes maritimes européennes (anglaise, norvégienne, française, hollandaise, allemande) transportent la plus grande partie de ces matières premières;
3° Les dites matières premières sont transformées en produits finis par des usines européennes;
4° La plus grosse partie de ces produits finis sont exportés sur tous les marchés mondiaux;
5° Les capitaux européens contrôlent ou sont investis dans le monde entier.

Aujourd'hui, l'Europe a perdu cette place prépondérante.

Résumons :
1° Les matières premières sont sous le contrôle des U.S.A. et de l'U.R.S.S.;
2° Transports : Nette régression des flottes européennes; Russie et

Amérique du Nord assurent une grande partie des transports et contrôlent la presque totalité des routes aériennes et maritimes du globe;

3° Développement industriel extraordinaire des U.S.A. et plus récemment de la Russie soviétique;

4° Fermeture aux nations européennes de la plupart des marchés mondiaux intéressants (Chine, Afrique du Sud, Australie, Moyen-Orient, Pays slaves). Cette perte des marchés extérieurs ne fera que s'accroître;

5° Puissance financière grandissante de l'Amérique et par suite indirectement de la Russie.

Les possibilités commerciales extérieures de l'Europe se raréfient. D'autre part, la capacité du pouvoir d'achat des masses ouvrières et rurales ne s'élève point proportionnellement à la production massive du progrès.

La crise actuelle n'est point passagère, elle se précipite par suite de la rationalisation industrielle, de la haute productivité des usines modernes.

L'Europe ne peut instaurer de nouveau le « Système colonialiste ».

Il ne faut point vivre sur le passé, mais regarder l'avenir.

Pour l'Europe, il faut trouver, créer un nouveau circuit économique.

On ne peut à l'heure actuelle adapter l'économie de l'Europe agricole (Est européen) à l'Europe industrielle (Ouest) car l'Est a les yeux tournés vers la Russie, il faut donc trouver de toute urgence un marché extérieur.

Les marchés asiatiques, slaves, américains sont fermés, d'où né-

cessité de se tourner vers le seul marché extérieur possible, réel, rentable, viable, l'Afrique.

L'Afrique doit devenir le chantier de l'Europe fédérée. Utopie d'hier, réalité de demain, l'Eurafrrique est le seul avenir des nations européennes et la seule espérance réelle des peuples africains.

Le plan eurafrrique est la seule chance qui reste à l'Europe de ne pas abdiquer, devant U.S.A. et U.R.S.S. et, sans vouloir être prophète, le seul espoir qui reste à l'Europe unie d'échapper à la crise économique mondiale qui vient.

Nécessité d'aller vite, très vite, de réaliser au plus tôt par un plan africain bien conçu l'économie eurafrrique.

Abandonnons les marchés d'Asie, en contre-partie obtenons les mains libres en Afrique.

L'Afrique ne doit pas et ne sera pas seulement un marché, elle doit devenir un immense chantier.

Aux Européens de s'élever à la hauteur des techniques du xx^e siècle. Avec les moyens mécaniques modernes, la rationalisation, 20 à

25 ans suffiront pour la réalisation de ce plan d'équipement africain.

La réalisation d'un plan général eurafrrique doit être l'œuvre collective d'une Europe fédérée, d'où nécessité d'un plan économique européen.

L'Eurafrrique résoudra tous les problèmes d'immigration des « personnes déplacées », des nations surpeuplées. Les problèmes allemands, italiens seront plus facilement réglés, et, petit à petit, l'opposition des nationalismes arabes, juifs, africains et européens sera éliminée.

L'Afrique doit être le creuset d'une nouvelle Europe, car, — et ceci est un impératif absolu, — seul un circuit économique eurafrrique peut permettre la réalisation sous le signe du bien-être d'une fédération européenne.

Il faut partir avec l'idée que l'Afrique doit être le domaine de la technique, de la machine, du modernisme. Il faut faire du neuf, rien que du neuf.

Dans la révolution industrielle du xx^e siècle, l'Afrique doit permettre à l'Europe d'être à l'avant-garde, et de retrouver sa place, c'est-à-dire la première.

Comme l'a dit Proudhon, au siècle de la machine, l'ère des Etats est dépassée, l'ère des Fédérations s'ouvre ou commencent mille ans de chaos.

L'Eurafrrique doit être réalisée avec l'esprit industriel le plus hardi, la mise en application des plus modernes procédés techniques. Par l'immensité de la tâche, les problèmes économiques posés, l'ef-

fort financier est gigantesque; sans plan général bien étudié, l'Eurafrrique n'est pas viable.

En résumé divers gros problèmes se posent :

A) Problèmes politiques : le plan eurafrrique n'est réalisable que dans le cadre d'une fédération européenne et par la réalisation d'un Condominium colonial africain;

B) Problèmes techniques : un plan général peut facilement être réalisé par les techniciens européens (anglais, français, italiens, allemands, scandinaves);

C) Problèmes financiers : peuvent être résolus, car la rentabilité de l'Afrique est chose prouvable. Il y a des masses de finance-ment possibles et mêmes disponibles en Europe.

En conclusion, pour permettre la création d'un troisième système économique dit eurafrrique, pour réaliser l'Europe, nécessité d'une réalisation rapide d'un plan eurafrrique.

Ce dernier obligerait l'Europe à un plan économique unique, d'où, par suite naturelle, formation d'une fédération européenne, seule chance pour l'Europe de devenir la troisième force économique du monde.

Ainsi le xx^e siècle verra la renaissance ou l'abdication de l'Europe.

A. Chabert, délégué de l'Isère de l'U.N.A.C.

Camarades ex-P.G. si vous avez besoin de belles fleurs, adressez-vous à NICOLAS (ex-V C) chez MARIE - ANTOINETTE Marché aux fleurs de la Madeleine, Paris (8^e) Il vous fera toujours des prix d'amis

DEMANDE DE DOCUMENTATION Notre camarade M^{re} Addé-Vidal, qui est membre des Amicales de camps, en même temps que Directeur du service juridique des anciens prisonniers de guerre de l'Association de la Seine, serait très désireux que lui soient communiqués, d'urgence, les noms et adresses des A.P.G., membres de la famille judiciaire. Nous vous serions très obligés de bien vouloir envoyer ces renseignements, le plus rapidement possible, à M^{re} Ch. Addé-Vidal, avocat à la Cour, 22, avenue Victoria, Paris (14^e).

...pour les veuves de guerre Offices départementaux en la matière donnerait lieu à des critiques sévères et justifiées. « Pour qu'une telle initiative soit pleinement efficace, il est indispensable que toutes les opérations se déroulent dans le minimum du temps. Aussi, les dossiers se réduiront-ils aux pièces suivantes : — une demande motivée des veuves; — un certificat de vie des enfants; — l'appréciation du maire et, si

possible, un rapport social établi, soit par une assistante sociale, soit par un correspondant de l'Office départemental. « En outre, il reviendra aux Offices départementaux eux-mêmes de prendre les décisions et de donner à l'Office National toutes indications utiles afin qu'il puisse passer les commandes. « Quel que soit l'intérêt que présentent pour les veuves les possibilités ci-dessus exposées, il n'en est pas moins vrai que la majorité d'entre elles ne disposeront pas de ressources suffisantes pour procéder à l'acquisition d'une machine à coudre même à prix réduit. Il vous appartiendra, alors, d'envisager, compte tenu de leur situation et de l'usage qu'elles entendent faire de leur machine, de leur accorder une aide sous forme de prêt d'honneur ou de secours remboursable ou encore sous les deux formes simultanément si les cas présentés se réclament de toute la bienveillance des Offices départementaux. Cette attribution, lorsqu'elle s'avérera justifiée, vous paraîtra opportune et efficace puisque le montant actuel des prêts d'honneur permettra à maintes veuves de guerre d'acquiescer à un prix avantageux et grâce à des modalités de paiements exceptionnelles un instrument de travail susceptible d'alléger leur tâche et d'améliorer grandement les conditions de vie de leur foyer. « Le rôle de certaines Pupilles de la Nation étant assez fréquemment comparable à celui des veuves de guerre, en ce sens qu'elles remplissent parfois auprès de leurs frères et sœurs la tâche d'une mère aussi bien en ce qui concerne l'entretien des effets que la recherche de ressources supplémentaires pour la subsistance du foyer, il serait inéquitable de ne pas offrir les mêmes avantages à cette catégorie de victimes de guerre. Seront traitées de la même façon celles des Pupilles qui, ayant effectué leur apprentissage de couturière, réalisent leur installation professionnelle à leur propre compte. « Il appartiendra alors aux Offices départementaux, pour aider à l'achat des machines à coudre, d'accorder le cas échéant aux intéressées une subvention exceptionnelle d'entretien, une subvention remboursable, un prêt aux Pupilles majeurs ou une subvention d'outillage. »

Des machines à coudre...

Les instructions actuellement en vigueur en matière d'attribution à titre gratuit de machines à coudre, — instructions dont nous avons déjà parlé car cette question intéresse de nombreuses veuves de nos camarades, — limitent la liste des bénéficiaires aux veuves de guerre de situation modeste ayant au moins 3 enfants d'un âge inférieur à 17 ans à leur charge ou, dans certains cas, 2 enfants seulement. Les crédits dont dispose l'Office National à cet effet ne sauraient satisfaire d'autres besoins que les leurs.

Or, parmi les veuves ne remplissant pas ces conditions, il en est qui, cependant très dignes d'intérêt, se voient opposer un refus de la part de l'Office National si elles ont formulé une demande, ou le plus souvent ne sont même pas admises à se mettre en instance. Telles sont les mères de 2 enfants dont la situation n'est pas tout à fait précaire ou encore les mères d'un enfant quelques modestes que soient leurs ressources, les veuves auxquelles leur état de santé interdit tout travail salarié, ou encore les veuves remariées ayant à leur charge un certain nombre d'enfants de l'époux « Mort pour la France ».

L'Office National a pensé à leur apporter une aide partielle en leur permettant d'acquiescer des machines à coudre au tarif que les fabricants lui réservent, c'est-à-dire, actuellement, 22.000 francs environ, port compris, type canette vibrante, pour la marche à pied. Sur la demande des intéressées, moyennant un supplément, il pourra être fourni des matériels plus perfectionnés à navette centrale avec ou sans moteur électrique. En tout état de cause, des prix inférieurs de 10 à 20 % aux prix commerciaux, suivant les fournisseurs, leur seront assurés. La livraison s'effectuera dans un délai maximum de 3 mois. Pour tous renseignements concernant les machines qui pourront leur être fournies, les intéressées se mettront directement en relation avec l'un des deux établissements suivants :

- Société des Machines à Coudre Athos, 58, rue de la Mouzaia, Paris (19^e);
- Etablissements Rocher, 36bis, avenue de l'Opéra, Paris (2^e).
Le règlement aura lieu, soit con-

tre remboursement, soit de préférence au moment de l'expédition. « Il est bien entendu, précise une note de l'Office National, datée du 6 juin 1950, et adressée aux offices départementaux, que ces facilités doivent être mises à la portée du plus grand nombre possible de veuves de guerre, l'intérêt même de leurs enfants étant à considérer au premier chef. Seules pourront être écartées celles dont la conduite et la moralité seraient telles qu'une attitude favorable des

Camarades Anciens P. G. N'oubliez pas que vous trouverez toujours à l' U. N. A. C. les meilleures conditions pour tout ce dont vous pouvez avoir besoin : linge de corps et de maison, chaussures, articles de plage et de sport, parfumerie, confiserie, livres, etc., etc... Voyez notre magasin-exposition, ouvert sans interruption de 9 h. à 20 h. 45 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e) TOUS ENVOIS SUR PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT

Pour les amateurs de bons vins Un vin « mis en bouteilles au Château » vous apportera la garantie, la renommée, la présentation des grands vins de France. Un de nos camarades vous fait aujourd'hui ses offres exceptionnelles, profitez-en sans attendre : 6 bouteilles Château Haut-Blaignan, 1945 M.d.C. Médoc, très rare; 6 bouteilles Château Duran-Moreau, 1947 M.d.C. Puisseguin-St-Emilion. 12 bouteilles pour 2.800 francs (Franco toute la France) 10 bouteilles Château Haut-Blaignan, 1945 M.d.C. Médoc, très rare; 10 bouteilles Château Duran-Moreau, 1947 M.d.C. Puisseguin-St-Emilion; 5 bouteilles Château du Mespley, 1947 M.d.C. premières Côtes Bordeaux, très moelleux. 25 bouteilles pour 5.500 francs (Franco toute la France) Un camarade du VI D, négociant à Bordeaux, vous propose : 12 bouteilles pour 3.290 francs 3 bouteilles Clos du Vieux Manoir, 1947, M.d.C. St-Emilion; 3 bouteilles Château Gruaud-Larose, 1940, M.d.C., Médoc; 3 bouteilles Domaine de Barette, 1945, M.d.C., Sauternes; 3 bouteilles Château du Peyrat, 1943, M.d.C., Capian. ou 25 bouteilles pour 6.500 francs 5 bouteilles Clos du Vieux Manoir, 1947, M.d.C., St-Emilion; 5 bouteilles Château Pape Clément, 1944, M.d.C., Graves; 5 bouteilles Château Gruaud-Larose, 1940, M.d.C., Médoc; 5 bouteilles Domaine de Barette, 1945, M.d.C., Sauternes; 5 bouteilles Château du Peyrat, 1943, M.d.C., Capian. (Ces prix s'entendent franco-domicile destinataire; toutes taxes comprises; emballages perdus, contre remboursement.) Une importante maison de vins fins du Bordelais réserve aux adhérents des Amicales ses prix les plus intéressants, notamment pour ses caisses réclame : Vins vieux en bonbonnes de 15 litres Graves Liqueureux 3.600 fr. Sauternes Liqueureux, 1945 3.925 fr. Saint-Emilion, 1943 3.925 fr. (Avec les étiquettes pour la mise en bouteilles, taxes et bonbonne.) Caisse de 25 bouteilles : 3.625 francs Vin blanc Bordeaux vieux. Vin rouge Bordeaux vieux. Caisse de 12 bouteilles : 2.800 francs (4 Médoc 1946, 3 Graves 1947, 3 Sauternes, Château de Rolland 1943, 2 Mousseux.) Caisse de 25 bouteilles : 5.850 francs (4 Château Martignon, Liqueureux, 4 Graves 1947, 4 Sauternes 1943, 4 Médoc 1946, 4 Saint-Emilion, 5 Mousseux.) D'autre part, grâce à notre camarade Gilbert, du Stalag IV B, nous pouvons vous faire adresser, directement de la propriété, une caisse de 12 bouteilles de vins d'origine sélectionnés (8 Côtes-du-Rhône château de Culières blanc 47; 3 Côtes-du-Rhône, château de Culières 45; 3 Château-neuf-du-Pape, tête de cuvée 47; 3 Tavel, classe réserve 47), au prix de 2.600 fr. départ, contre remboursement. Nous sommes à votre disposition pour faire étudier toutes autres compositions de caisse à votre choix. Adresser sans retard vos commandes à la Direction générale de l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

CAMPEURS, Pour vos sorties, adoptez les sacs de couchage ALPCAN En vente dans tous les magasins de sport Ets Grain, fabricants, 9, rue Pierre-Corneille, Lyon

PROPRIETES Pavillon à vendre à Rosny-sous-Bois (Seine). Libre tout de suite. Simple rez-de-chaussée : 2 pièces, cuisine, entrée, jardin 350 m², buanderie, poulailler, clapier. En très bon état. A 5 minutes de la gare. Prix : 600.000 francs. S'adresser à M. Morin, 19, rue de Neuilly, Cligny (Seine). Tél. PEreire 14-92 (le matin).

A. et R. BARRIÈRE frères VINS FINS ET SPIRITUEUX 41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière (Ancien de l'Osag XVII A - Baraque 22) Représentants demandés



Les absents ne doivent pas avoir tort



Au cours de sa séance du 8 juin, la commission permanente de l'Office départemental de la Seine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pris connaissance d'une lettre de l'Office National répondant au vœu formulé par ladite commission sur la proposition de notre camarade André Barrier, délégué de l'Union Nationale des Amicales de Camps à l'Office de la Seine.

De ce vœu, concernant le retour des corps de nos camarades prisonniers « Morts pour la France » inhumés en Pologne, nous avons déjà parlé ici même, ainsi que de la lettre de notre président René Seydoux qui, en date du 24 mars, précisait notre légitime étonnement devant les retards inadmissibles apportés à l'exécution de ce rapatriement.

Dans sa réponse, « l'Office National informe la Commission qu'il a immédiatement porté cette affaire », — ainsi s'exprime le compte rendu de la séance du 8 juin, — « à la connaissance du ministre des Affaires Étrangères, en lui demandant de vouloir bien intervenir auprès de l'Ambassadeur de France à Varsovie pour que soit réglée, le plus rapidement possible, la question du rapatriement de Pologne des dépouilles mortelles réclamées par les familles ».

Notre ami Barrier a ainsi été amené à rappeler que, malgré tout l'effort accompli par la mission de recherches, et notamment par notre dévoué camarade Hory, du Stalag III C, pour amener le regroupement de ces corps; il reste encore à effectuer un travail de deux mois alors que le personnel de cette mission a été rappelé.

Rappelé pourquoi? Faute de crédits bien plus que faute de travail restant pour mener la tâche à bien.

Comme si il n'était pas d'autres économies possibles dans un budget aux

chiffres astronomiques tel qu'est celui de notre pays.

Comme si la dette sacrée de l'Etat à l'égard de nos morts et de leurs familles était plus facilement réductible que n'importe quelle dépense plus ou moins justifiée.

Comme si la douloureuse impatience des familles à voir revenir dormir dans la terre natale leurs êtres chers n'avait aucune importance.

Au surplus, le manque de crédits explique mal le peu d'empressement apporté par certains services à mener à bien des pourparlers qui s'avèrent d'autant plus faciles que, — notre président le rappelait dans sa lettre du 24 mars, — le gouvernement polonais semblait de longue date tout disposé

à nous accorder satisfaction en cette matière malgré les lourdes dépenses déjà engagées par lui pour assurer à nos morts un champ de repos digne de leur sacrifice.

Mais qui ne demande rien n'a rien. Alertés dès la fin de novembre, les services intéressés, — si l'on peut s'exprimer ainsi car ils ne manifestent guère leur intérêt à la question, — en étaient encore à fin mai à pratiquer une évidente inertie, sans doute en vertu d'un principe qui leur est cher : « Il est urgent d'attendre ».

Cependant, il n'est pas hélas ! que le rapatriement des corps de nos malheureux camarades morts sur la terri-

toire polonais qui reste ainsi en suspens.

Du moins, leurs dépouilles mortelles ont-elles été regroupées en grande partie dans les cimetières de Dantzig, devenu Gdansk, et de Breslau, maintenant Wroslaw.

Il n'en est, malheureusement, pas de même en ce qui concerne les P.C. décédés sur le territoire tchécoslovaque. Pour ceux-là, jusqu'ici, rien ne paraît avoir été fait.

Pourtant, pour ceux-là aussi, des parents attendent l'exécution des promesses si souvent faites que leurs auteurs finissent par oublier qu'elles n'ont pas été réalisées.

Il semblerait néanmoins que, — par respect pour la mémoire de ceux qui

ont succombé dans un injuste et lamentable exil, par déférence à l'égard du respectable désir des leurs de voir nos chers disparus reposer, enfin, sur le sol de la Patrie, — les rouages d'une lourde et coûteuse mécanique administrative pourraient être un peu plus rapidement mis en branle.

Si nos morts avaient mis, en septembre 1939, à répondre à l'appel sous les drapeaux, autant de temps qu'il en faut maintenant pour leur donner une sépulture définitive, ils seraient sans doute encore parmi nous.

Serait-ce donc se montrer trop exigeant que de demander aux services du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'accomplissement de ce pieux devoir national qu'est le rapatriement des corps, la même activité que pour l'organisation d'un festival cinématographique ou d'une tournée artistique ?

Il est vrai que, dans l'esprit de trop de nos contemporains, même — et surtout — très haut placés, les morts, le fussent-ils pour la Patrie, ne comptent guère dès lors qu'ils ne peuvent être ni électeurs, ni contribuables, ni soldats.

Mais, nous, les compagnons de misère de ceux qui ne reviendront jamais que pour dormir leur dernier sommeil en un cimetière familial, nous serions impardonnables si nous ne disions pas hautement notre indignation devant une aussi sordide conception.

Et, nous autres, qui eûmes la chance de retrouver notre pays, nos foyers, nos amours, nous aurions plutôt mauvaise grâce à revendiquer le respect de nos droits, si nous ne savions pas avant tout faire respecter ceux de nos camarades restés en terre étrangère et de leurs familles laissées sans soutien.

M.L.C.M.

LE COIN DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN

La Société en nom collectif

Poursuivant notre initiation, nous abordons aujourd'hui la société en nom collectif.

Nous examinerons rapidement ce qui concerne cette forme de société ainsi que la commandite simple.

C'est qu'il me tarde d'en arriver à la société à responsabilité limitée. Elle nous retiendra beaucoup plus longtemps car il s'agit là d'une question pratique, très à l'ordre du jour, et qui intéresse les grandes comme les moyennes ou petites entreprises.

Ceci dit, jetons un coup d'œil sur la société en nom collectif.

Vous savez déjà qu'elle est une société de personnes. On a l'habitude de dire qu'elle est constituée intuitu personæ. Je n'emploie pas cette expression, croyez-moi, pour faire preuve d'une érudition de mauvais aloi. Je désire simplement vous placer dans l'ambiance du Droit, et il est véritablement impossible de le faire sans recourir à des formules consacrées.

Encore convient-il de comprendre ce qu'est exactement un contrat intuitu personæ. Un contrat de ce genre repose essentiellement sur un lien de confiance entre les parties contractantes.

Tel est le cas pour la société en nom collectif. Je ne m'associe en nom collectif avec vous que parce que je considère, au premier chef, votre compétence, votre honorabilité et vos qualités commerciales; votre gestion peut avoir pour moi les plus graves inconvénients ou les plus gros avantages.

La société en nom collectif est définie par l'article 20 du Code de Commerce. C'est celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale.

Cette définition est imparfaite, car elle ne met pas en relief les caractères les plus importants :

1° Le droit des associés en nom collectif est constaté par une part d'intérêt. En raison du rôle prépondérant de la personnalité des associés, cette part ne peut être cédée à un tiers étranger sans leur consentement unanime;

2° Le décès d'un des associés ou une modification profonde de ses capacités résultant de son interdiction, de sa mise en faillite ou en liquidation judiciaire, entraîne, sauf convention contraire, la dissolution de la société;

3° Les associés sont tenus personnellement, indéfiniment et solidairement des dettes de la société, même sur leurs biens personnels.

Ajoutons que chaque membre d'une société en nom collectif est considéré comme un commerçant. Sa faillite personnelle n'entraîne pas la faillite de la société. Mais il ne pourra plus être associé en nom collectif et nous venons de voir que la société devra être dissoute.

La société en nom collectif existe sous une raison sociale. C'est le nom qui sert à la désigner et à la distinguer comme être moral distinct des associés.

Elle se compose des noms de tous les associés ou du nom de l'un d'eux suivi de l'expression « Et Compagnie ».

Il va de soi que les sociétés dans lesquelles il n'y a pas d'associés indéfiniment responsables ne peuvent pas avoir de raison sociale.

Les sociétés anonymes, par exemple, doivent avoir une dénomination rappelant l'objet de leur entreprise. En revenant plus tard sur cette question, nous constaterons qu'il est quelquefois nécessaire de donner à une société anonyme une dénomination qui s'écarte de cette règle.

Nous venons de décrire sommairement les sociétés en nom collectif. Les formalités de constitution sont celles que nous avons exami-

nées antérieurement; c'est-à-dire : rédaction d'un acte, enregistrement, dépôt, publication, immatriculation au registre du commerce.

Un mot, pour terminer, du fonctionnement de la société en nom collectif. Elle est administrée par tous les associés individuellement ou par un ou plusieurs gérants. Si un gérant est nommé par les statuts et qu'aucun terme ne soit fixé à sa gestion, il ne peut être révoqué ni se démettre de ses fonctions sans cause légitime.

Les explications qui précèdent nous permettent de reprendre en termes plus précis la définition du Code de Commerce en disant que : « La société en nom collectif est une société formée entre deux ou plusieurs personnes, dont tous les membres répondent personnellement et solidairement de tout le passif social, et qui est désignée au moyen d'une raison sociale composée des noms des associés ».

J. Negro,
Stalag XII B.F.

NOUVELLES...

Le délai de demande de pension

A défaut de disposition explicite dans la loi du 31 mars 1919 à l'égard des délais de demande de pension d'invalidité, il a toujours été considéré que ces demandes devaient être produites, à peine de forclusion, dans le délai de 5 ans.

Un décret du 20 janvier 1940 a repris cette notion mais en l'assortissant d'une dérogation en ce qui concerne les infirmités résultant de blessures.

La règle demeure donc que les demandes de pension d'invalidité pour infirmités résultant de maladies doivent être déposées dans les cinq ans qui suivent soit la constatation de l'infirmité, soit la cessation des services.

Nous avons publié à ce sujet une proposition de résolution déposée sur le Bureau de l'Assemblée Nationale et qui tend à proroger d'un an ce délai.

La rigueur de cette règle n'a pas été d'ailleurs sans créer parfois des situations difficilement justifiables en équité, et il est advenu que quelques dérogations ont été décidées, d'accord avec le Ministère des Finances, à l'occasion de cas particuliers concernant des maladies à incubation particulièrement lente, telle la lèpre par exemple.

Mais, s'élevant sur le plan des principes, le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt qui permet de déroger à la règle du délai de cinq ans « dans le cas exceptionnel où la maladie de l'intéressé est tout à la fois d'une évolution si lente qu'il est impossible d'en déceler l'existence avant l'expiration de ce délai, et d'une nature telle que les circonstances de la vie civile ne peuvent avoir aucune influence sur son cours ».

Il en résulte, déclare une note, en date du 9 juin 1950, du ministère des A.C. et V.G., que quand les deux conditions évoquées ci-dessus se trouvent simultanément remplies, il est désormais possible de considérer comme recevables les demandes de pension en cause.

S'agissant de considérations de caractère médical, ce sont tout naturellement le médecin expert et la Commission de Réforme qui sont qualifiés pour se prononcer, par un avis motivé, sur la recevabilité de la requête considérée; en cas de doute, le candidat à pension sera soumis à une surper-

tise; le certificat d'expertise, ou éventuellement de surexpertise, et le procès-verbal de la Commission de Réforme, devront obligatoirement évoquer successivement chacune des deux conditions visées ci-dessus et énoncer de façon précise et explicite la réponse faite à la question que pose leur examen au regard de la suite à donner à la demande de pension en cause.

En dehors de cas d'espèce, tel celui sur quoi vient de statuer le Conseil d'Etat, on est en droit d'espérer que le projet de résolution dont il est question plus haut entraînera une modification du code des pensions.

Nos camarades qui, — en dépit des nombreux rappels que nous avons insérés, — ont laissé passer les délais actuels de forclusion, ont donc tout intérêt à ne pas attendre que cette modification soit décidée et à déposer dès maintenant les demandes de pension à laquelle ils penseraient avoir droit.

L'ordre de priorité

Il est fréquent que, dans les transports en commun ou dans les files d'attente aux guichets des services publics, des contestations s'élèvent sur l'ordre de préférence des diverses cartes de priorité.

Voici à titre documentaire cet ordre tel qu'il a été fixé par la préfecture de police et auquel se réfèrent les agents de l'autorité dans la plupart des départements autres que celui de la Seine :

1° a) Mutilés porteurs de la carte de priorité chamois (et non de la carte d'invalidité) délivrée par

...ET ÉCHOS

la préfecture de police, avec croix de Saint-André, et leur guide;

b) Mutilés porteurs de la carte d'invalidité blanche (délivrée par les offices départementaux d'A.C.) avec croix de Saint-André bleue portant au verso la mention : « Station debout pénible », et leur guide;

c) Guides des mutilés titulaires de la carte d'invalidité blanche avec croix de Saint-André bleue, à la condition expresse de présenter simultanément — s'ils voyagent seuls — la carte de guide et la carte de mutilé;

2° Mutilés porteurs de la carte d'invalidité chamois avec croix de Saint-André rouge portant au verso la mention : « Station debout pénible », et leur guide;

3° Mutilés porteurs de la carte de priorité chamois avec simple barre rouge ou de la carte d'invalidité à simple barre rouge ou bleue portant au verso la mention : « Station debout pénible ». Viennent ensuite :

4° Aveugles civils porteurs de la carte spéciale d'accès dans les voitures du C.M.P. de couleur rouge avec croix de Saint-André chamois, et leur guide;

5° Infirmités civiles porteurs de la carte de priorité chamois avec simple barre mauve;

6° Femmes en état de grossesse apparente;

7° Personnes portant des enfants en bas âge;

8° Titulaires de la carte nationale de priorité des mères de famille nombreuse, avec leurs enfants âgés de moins de quatorze ans les accompagnant.

Les vacances de nos enfants

Le 20 juillet, à 8 heures, un certain nombre de petits sont partis en placement familial dans la Sarthe.

L'ambiance a été vite joyeuse parmi tous ces enfants heureux de s'en aller pendant deux mois loin de la « ville » pour s'ébattre librement et remplir leurs poumons de l'air pur de la campagne sarthoise.

Comme l'an passé, la réception au Mans, par nos camarades de la Section départementale et des Amicales de camps, a été chaleureuse et combien sympathique.

A tous ces camarades dont les bonnes actions ne sont plus à compter et dont le dévouement à l'œuvre sociale est sans limite, nous disons nos très fraternels et sincères remerciements.

A tous ces hébergeurs, qui pour un prix modique accueillent si gentiment nos petits, nous adressons l'expression de notre très profonde reconnaissance.

Grâce à vous tous, chers amis, nos enfants vont passer deux heureux mois dans votre beau département; sachez que toutes les mamans savent apprécier votre geste.

Du plus profond du cœur, le Comité Directeur vous dit encore un grand merci, et, à vous, chers petits, bonnes vacances.

Bonnes vacances à vous aussi grandes filles, grands garçons, qui partez pour le camp sous toile à Coat Ermit, à 7 kilomètres de Paimpol.

Reposez-vous des fatigues de votre année scolaire si chargée, reposez-vous des ennuis de la vie qui commencent déjà pour vous; profitez largement de ce séjour en plein air vivifiant, vous serez plus forts, plus ardents en revenant pour reprendre vos travaux.

Merci à l'Association des Instituteurs qui a bien voulu nous réserver des places pour nos grands enfants, à M. et Mme Bénard, en particulier, qui se dépensent tant pour cette magnifique réalisation du camp sous toile.

L'U.N.A.C. est heureuse d'avoir pu ainsi donner, cette année encore, la possibilité aux parents d'envoyer leurs enfants au grand air, dans de bonnes conditions et sous toutes garanties.

M. Simonneau,
Secrétaire Général.

PREMIERS CONTACTS

C'est le 3 juin que se sont réunis, au siège de l'U.N.A.C., les représentants de l'Union Nationale des Amicales de Camps (Seydoux et Simonneau), de la Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre (Perrin et Darchicourt) des Amicales de Rawa-Ruska (Destibarde et Sevelles) et de Kobjeryn (Tomazover et Tanneur), pour examiner ensemble les problèmes que pose le Statut du Combattant Volontaire de la Résistance.

L'atmosphère particulièrement franche et cordiale de cette réunion démontre que

PEPITO FRAIOLI

(ex-cuisinier

et tailleur au XVII B)

vous réservera le meilleur

accueil dans son restaurant

AU RELAIS

DES ROUTIERS

72, av. de la Division-Leclerc

ANTONY

Prix spéciaux Berny 00-54

les relations U.N.A.C. et F.N.C.P.G. ont tout à gagner de ces contacts que nous souhaitons voir renouveler le plus souvent possible.

Ces mêmes représentants devaient d'ailleurs se retrouver le 6 juin dans le cabinet de M. Lévy, à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Un bon départ. Continuons...

M. Simonneau,
Secrétaire Général de l'U.N.A.C.

(Suite de la page 1)

C'est une réunion agréable, d'une tenue impeccable, et Niquette en est toute surprise. Vraiment, elle les a domptés.

Les minutes s'envolent, se mêlent à la fumée et disparaissent.

Un bien-être envahit Niquette, que les cocktails répétés disposent à un optimisme béat. Le jour baisse, l'alcool commence à produire son effet. Soudain, les murs se rapprochent, le plafond s'abaisse et Niquette s'abat sur le divan.

Un triple sourire se dessine, un regard satisfait allume les yeux des trois jeunes gens.

— Ouf ! clame le peintre, ça été dur, elle tient le coup, mais nous l'avons eue. A nous de jouer.

S'approchant tous trois, ils se mettent en devoir de la déshabiller complètement.

Miquette et ses flirts

— Laissons-lui ses chaussures, lance l'un d'eux, ainsi elle ne sera pas entièrement nue et ne risquera pas d'être arrêtée pour attentat aux mœurs !

Faisant un paquet de ses vêtements auxquels ils joignent ses lunettes, il s'éclipse, laissant Niquette dormir d'un profond sommeil.

... Dans l'atelier où flotte encore des odeurs de tabac, un bâtiment déchire l'air calme. Niquette s'éveille, la bouche pâteuse. Un frisson la parcourt. Elle cherche à ramener ses couvertures sur elle. Ne trouvant rien, elle se

dresse sur son séant, surprise de se trouver en costume d'Ève sur un divan inconnu. Un laborieux travail se fait dans sa tête. Passant sa main sur son visage pour en chasser les brumes qui obscurcissent son cerveau et aussi pour relever ses cheveux de jais, elle essaie de récupérer.

Soudain une leur surgit : « Où sont mes copains ? » La lumière se fait brusquement, concrétisée par une exclamation : « Ah ! les salauds, où sont mes vêtements ? » Se dressant d'un bond, elle retombe les jambes molles.

« Mes vêtements, où sont mes vêtements ? »

La situation est tragique. Isolée dans une maison où elle ne connaît personne, juste vêtue de ses chaussures. Et quelle heure est-il ? Il fait jour. C'est le coup dur, celui que ses amis sincères lui avaient fait pressentir, et encore heureux qu'elle ait eu affaire à des types corrects ? Que vont dire ses parents ? Elle qui devait rentrer pour dîner (rien qu'à penser au dîner elle a des haut-le-cœur. Ah ! ces cocktails !).

Une crise de larmes l'abat. Elle se roule sur le divan, sanglote mord les coussins. Ce n'est pas cela qui lui rend ses vêtements. Il faut sortir de cette situation ridicule, prendre une décision.

Privée de ses lunettes, elle cherche en tâtonnant, bute contre un chevalot, renverse un vase rempli de pinceaux qui se répandent en éventail sur le sol. L'affolement la gagne.

« Que vont dire mes parents, je ne peux pas rester comme ça, comment rentrer à la maison, quelle heure est-il ? »

Toutes ces questions se brouillent, s'enchevêtrent. Et ce cercle, là, autour du front.

Niquette, encore titubante de sommeil, cherche à tâtons, trouve une porte, tourne le bouton avec précaution (des fois qu'elle donne sur le palier, mais ils ont dû l'enfermer). Non, la porte s'ouvre sur un étroit réduit encombré d'objets hétéroclites. Et pas de lumière, le compteur est fermé, et où se trouve-t-il ce compteur ridicule ? Les doigts de Niquette furettent partout, trempent dans un récipient plein d'huile de lin, pouah ! Des modèles de plâtre, des chiffons maculés de couleurs. Elle ne peut tout de même pas se faire un paréo de ces loques.

Enfin, joie ! Sa main rencontre, accrochée derrière la porte, une pèlerine. S'en emparant, elle se drape dedans avec un bonheur sans égal.

Sauvée ! La pèlerine est bien un peu courte mais les femmes se promènent les jambes nues, il n'y paraîtra pas.

Se serrant bien fort dans le vêtement protecteur, Niquette refait le chemin parcouru et fébrilement cherche la porte de sortie. Après bien des tâtonnements, elle la trouve et saisit la poignée avec un petit pincement au cœur : si elle était fermée. Non ! elle s'ouvre. Victoire !

Ah ! ils ont bien cru l'avoir, mais ils n'avaient pas pensé à cette providentielle pèlerine. Encore une fois, c'est elle qui a gagné la manche.

Sans demander son reste, elle s'élançait dehors. Dans l'escalier, toc, toc, ses petits talons frappent victorieusement les marches.

Encore deux étages, puis un, et la voici sur le boulevard. Le grand jour lui fait plisser les yeux. La rue est déjà pleine de monde.

Se serrant bien fort dans sa pèlerine, elle plonge dans la foule.

Mais qu'ont-ils à la regarder ainsi ? Ah ! oui le visage chiffonné, les cheveux dépeignés.

D'un geste discret, elle sort un bras de sa pèlerine en ayant bien soin de ne pas trop l'ouvrir et rabat son capuchon. Mais les passant se retournent encore, un gosse la suit, puis un autre. Elle entend des murmures autour d'elle, les uns gouailleurs, les autres réprobateurs.

Trébuchant, se heurtant aux passants qui l'investissent, elle n'a qu'un objectif : rentrer au plus vite chez elle (et il faudra donner une explication de ce retard ; pourvu qu'elle puisse entrer sans faire remarquer son singulier accoutrement. Oh ! ma tête !). Elle se précipite. Elle court presque, sourde à la rumeur.

Mais cette foule qui la suit... Pourquoi ? pourquoi ?

Démunie de ses lunettes, elle n'avait pas remarqué, la pauvre, que sa pèlerine était... en nylon.

CARNET...

MARIAGE

Nous apprenons que notre ami Armand Desseigne a contracté mariage. Cette cérémonie s'est déroulée fin mai.

Nous regrettons de ne pas avoir publié cette importante nouvelle plus tôt. Car notre ami Desseigne, que tout le V B connaît, a droit à la reconnaissance de tous ceux qui sont passés à l'hôpital du Waldo.

Directeur de la troupe théâtrale de l'hôpital, il a monté avec des moyens qui lui étaient mesurés de magnifiques spectacles. Il a créé des personnages qui firent la joie de tous. Grâce à lui, nos chers malades retrouvaient un moral qui aidait à leur guérison.

Pour la joie qu'il a dispensée, que notre ami veuille bien trouver ici, dans ce modeste écho, l'hommage reconnaissant de ses anciens camarades.

Et nous lui adressons, ainsi qu'à sa charmante épouse, nos félicitations les plus sincères et nos vœux les meilleurs.

AU COURRIER

Un qui se faisait rare, c'était l'ami Truffly ! Il s'en excuse dans une lettre bien sympathique, d'autant plus qu'y était jointe une commande pour le Livre Souvenir. Comme tout amicaliste qui se respecte, Raymond Truffly adresse à tous son bon souvenir. Si ses nouvelles sont rares, c'est la faute de ce bougre de travail qui lui prend tout son temps. Si, au cours de vos voyages, une panne vous immobilise à Marseille, n'hésitez pas : allez voir l'ami Raymond à la Direction Générale Renault, Rond-Point du Prado, Marseille. Un bon pastis vous dépannera.

Du pays du pastis, remontons en Champagne. Et enregistrons comme il convient l'invitation de vider un godet, de l'ami Fauvel. l'ancien dentiste du Kommando de Balingen. Il nous fait part également de son mariage, en novembre dernier, avec Mlle Denise Bastien, ainsi que de son installation comme dentiste à Langres, 13, rue St-Didier. Nos félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Une lettre de Jo Ernewein, de Mauraup-le-Montoy (Marne), verrouille-nous un jour à l'Amicale notre charmant camarade ? C'est dans le domaine des choses possibles : l'ami Jo cherche une situation à Paris. Espérons que bientôt ses désirs seront comblés et que, verre en main, au Bouthéon, nous pourrions parler de la « triste époque ».

Et voici les Vosges ! L'ami Claudel, avec une inscription au Livre Souvenir, nous adresse quelques mots :

Le journal m'intéresse toujours beaucoup : on en discute souvent les articles avec le grand Bernard Jeangeorges. Vous présente une suggestion : le choix de vacances scolaires pour l'organisation des fêtes parisiennes de l'Amicale (représentation ou banquet) permettrait peut-être à quelques-uns d'entre nous de la province de céder à la tentation et de vous prouver ainsi que dans les Vosges on vit aussi la vie de l'Amicale. Meilleur souvenir à tous en général, aux rares connaissances en particulier.

Nous retenons la suggestion de l'ancien pensionnaire de Kersingen et essaierons à l'avenir de concilier les vacances des Parisiens et des Provinciaux.

Des nouvelles de Déville-les-Rouen. L'ami Joinville nous souhaite bon courage, car, dit-il, il en faut autant que là-haut mais avec une atmosphère différente. Il adresse à tous son très amical souvenir. Nous espérons le voir bientôt au Bal de l'Amicale et lui donnons rendez-vous pour le 8 octobre au Bouthéon.

Notre ami Perrinne Marius, de Caen, 18, rue Robert-Tournières, nous adresse son bon souvenir avec une commande au livre du V B. Nous souhaitons que tous ses anciens collègues des Kommandos de Fribourg et de Göggingen en fassent autant.

Retournons à l'Est et arrêtons-nous à Creutzwald, où notre ami Herbin, « le Ch'timi transplanté » serait heureux de nous recevoir, mais laissons-lui la plume :

Aujourd'hui, je me sens en forme pour faire une lettre à l'Amicale et à mes anciens camarades. Je suis très content de votre journal (merci Alex) : j'ai des nouvelles au moins et parfois

LA VIGILANCE RÉCOMPENSÉE

(Suite de la page 1)

Sa fureur calmée — et dans le fond assez fier de lui — il entreprit d'ouvrir le colis. Le papier enlevé, apparut une boîte en carton, toute corsetée de fine ficelle. Tout en tranchant hâtivement celle-ci, notre Unteroffizier supputait l'importance de sa découverte :

« Il s'agit sûrement de matériel d'évasion ; beaucoup de vivres, des cartes et, probablement, une boussole. Ah ! ces « filous » de Français ! heureusement que Fritz veille !... »

Lorsque le couvercle fut soulevé, il vit un paquet également bardé de ficelle et qu'il eut beaucoup de difficulté à extraire du carton.

Un peu énervé, il donnait des coups de couteau à droite et à gauche en songeant :

« La ficelle ne leur manque pas en France ! et pour que le colis soit si bien préparé, il doit y en avoir des choses précieuses ! un complet civil peut-être ? »

Fébrilement, il déchira le papier et aperçut une deuxième boîte de dimensions moindres que la première, mais tout aussi garnie de ficelle.

Placidement, le prisonnier attendait, avec un visage qui reflétait l'innocence même...

La seconde boîte ouverte, montra un autre paquet qui, débar-

raissé de son papier et de sa ficelle, laissa apparaître une troisième boîte.

A présent, congestionné et irrité, Fritz avait des gestes plus saccadés et commençait d'émettre quelques jurons bien sentis.

Une quatrième boîte sortit d'un papier bleu, puis une cinquième plus petite, une autre encore...

Partagé entre l'exaspération et la curiosité, Fritz maniait toujours le couteau, en se disant :

« C'est une trouvaille sérieuse ! Assurément une carte détaillée de la frontière suisse. Qui sait ? Peut-être une liasse de billets de 10 Marks, ou une copie des horaires de chemins de fer ? »

De boîte en boîte, le déballage touchait à son terme. Quelques gouttes de sueur perlaient sur le front du chercheur et sa moustache roussâtre se hérissait à en entrer dans les narines.

A demi disparu dans les papiers, il poussa enfin un cri de triomphe.

MAISONS RECOMMANDEES

Robert GRUNEWALD, Tailleur sur mesures et à façon, 4, rue Alexandre - Dumas, Paris (11^e).

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Ses aides, haletants, se rapprochèrent en roulant des prunelles arrondies d'admiration.

Comme une relique inestimable, leur chef tenait à bout de bras... une boîte d'allumettes de marque allemande...

Le prisonnier s'était composé une mine angélique. Il affectait de s'intéresser à un relief du plafond...

Religieusement, avec des précautions infinies, Fritz ouvrit la boîte. D'instinct, ses deux compatriotes se rapprochèrent. Dans le silence qui s'était fait, le sous-officier dégacha une feuille de papier blanc, très soigneusement pliée : « Ach ! c'est une carte, je le parierais ! Un agrandissement de la boucle de Schaffhausen, pour sûr ! Cette fois, j'ai droit aux félicitations du Hauptmann Major !... »

Fixé par trois paires d'yeux attentifs, le papier fut vivement déployé par des mains impatientes. Un juron tonitruant éclata aussitôt dans la salle, suivi d'une bordée de cris rauques et inintelligibles. Les deux aides, horrifiés, firent un pas en arrière...

Sur la feuille s'étalait un beau dessin, habilement signalé au crayon gras. C'était, reproduit par un artiste soucieux du détail, des organes sexuels masculins, deux fois grandeur nature...

...DU V B

J'ai le cœur serré en apprenant la mort d'un bon copain comme Pétry et Gross, le coiffeur. Ça fait quelque chose, quand même. Il y a aussi les bonnes nouvelles, les naissances et les mariages et aussi les bonnes histoires vécues et vraies. J'ai hâte de voir et de lire votre « Livre Souvenir ». Sitôt qu'il sortira, il faudra m'en envoyer un... Dommage que le chemin est si loin de la frontière à Paris ; ça fait quand même plus de 400 km. et les chemins de fer ne sont pas pour rien, mais je ne désespère pas quand même d'aller vous voir et en même temps il y aura un litre de bon kirsch de ma fabrication, c'est une spécialité de Lorraine. Bien le bonjour à tous mes camarades du Waldo par l'intermédiaire du journal.

Mon brave Alex, pourquoi ne profiterais-tu pas de notre bal du 8 octobre pour venir nous rendre visite. Ce jour-là, tous les amis connus et inconnus seront réunis au 68, rue de la Chaussée-d'Antin et nous sommes certains que ton kirsch maison sera grandement honoré.

Continuons notre périple autour de la France et rendons visite à Lucien Guglielmoni, Hôtel Belvédère, à Monnetier (Haute-Savoie). Là, le meilleur accueil nous y est réservé ainsi qu'à tous les camarades du V B. Ceux qui désireraient passer de splendides vacances dans les paysages alpestres peuvent s'adresser à notre camarade qui leur fournira tous renseignements et prix. Inutile de préciser que les anciens du V B y seront particulièrement bien reçus.

Traversons la mer et allons débarquer en notre Ile de Beauté. De Taglio - Isplaccio, notre fidèle Pierre Campana nous adresse son bon souvenir. Nous pensons souvent à nos chers amis corses si éloignés de notre siège, mais si près dans nos pensées et c'est avec joie que nous recevons de leurs bonnes nouvelles. Mais quel sera l'ami lointain qui voudra

bien nous envoyer le récit de la fameuse journée où tous les Corses réunis refusèrent les avances italiennes. Ce grand acte de résistance mérite une place d'honneur dans notre Bulletin.

Revenons à une région chère à notre rédacteur en chef : la Vienne. De Latille, notre ami Goubault Ferdinand nous adresse son amical bonjour et est très heureux de recevoir notre journal. Nous souhaitons que la fête du 17 juillet qu'il a organisée à Latille au profit des anciens P.G. ait obtenu un grand succès

Rapprochons-nous de notre siège social, mais, hélas ! pas encore assez près, car les visites de l'ami Klein Jean, 7, rue Hudier, à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) sont rares. Nous voulons croire, ainsi qu'il le dit lui-même, que la rareté de ses visites n'est due qu'à la négligence. Il espère venir un de ces jours trinquer au Club du Bouthéon et revoir quelques têtes amies. Nous l'attendons le verre en main.

Un habitué du journal, notre ami Barrière, nous adresse ses bonnes amitiés. Il espère lui aussi venir nous serrer la main dans les bureaux de l'Amicale. Nous lui donnons rendez-vous au 8 octobre, s'il lui est possible de se déplacer à cette date. Le bal de l'Amicale lui permettra de constater la vitalité de notre groupement.

NOUVELLES BREVES

Et voici des nouvelles brèves : Amical souvenir de René Saurat, de Toulouse.

L'Abbé G. Buis, de Menton, est heureux de nous redire toute sa sympathie.

Notre camarade André Vanariesche, de Hellemmes (Nord), adresse son bonjour à tous ses copains.

Amitiés à tous les anciens du V B, de notre camarade Francis Girard, du Mans (Sarthe).

Amitiés de l'Abbé Jean Bonichon, curé de St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

Notre camarade Ehrhardt, à qui nous souhaitons meilleure santé, adresse un bonjour à tous les amis, en particulier à Gehin.

RECHERCHE

Un de nos adhérents pourrait-il nous donner l'adresse de Kergall Georges ?

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER

CHAMBRES

A COUCHER

STUDIOS

MEUBLES

DE BUREAUX

COMMERCIAUX

TOUT

CE QUI CONCERNE

L'AMEUBLEMENT

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Bleu des Mers du Sud

c'est une nouvelle ENCRE

Waterman

CRÉATION Jif

Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourey, 4 bis, r. Nobel, Paris